## **SÉANCE DU 27 JANVIER 2020**

10 conseillers présents sur 12

Absents excusés: M. Nicolas ANDRÉ (procuration à M. Jacques BAUDOIN), Mme Andrée NOIROT.

## DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE L'ANCIENNE MAIRIE

Vu la délibération n°2018-39 du 3 septembre 2018 autorisant M. le Maire, compte tenu du déménagement futur de la mairie, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble par la procédure de gré à gré, considérant que l'immeuble situé à Bayon, 15 rue de l'Ancienne mairie, cadastré section AA numéro 339 appartient au domaine public communal, considérant que cet immeuble qui constituait les locaux de la mairie n'est plus ouvert au public depuis le 22 novembre 2018 et qu'en conséquence il est désaffecté de fait, considérant que la commune souhaite céder ledit immeuble, entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de constater la désaffectation de l'immeuble situé 15 rue de l'Ancienne mairie et cadastré section AA numéro 339, de prononcer son déclassement du domaine public communal, en vue de son transfert dans le domaine privé de la Commune et d'autoriser M. le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire. Délibération adoptée à l'unanimité.

## **VENTE DE L'IMMEUBLE SIS 15 RUE DE L'ANCIENNE MAIRIE**

Vu la délibération n°2018-39 du 3 septembre 2018 autorisant M. le Maire, compte tenu du déménagement futur de la mairie, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble par la procédure de gré à gré, vu la délibération n°2020-03 du 27 janvier 2020 désaffectant et déclassant le bâtiment de l'ancienne Mairie, vu la proposition d'achat reçue le 6 décembre 2019, apprès en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre d'achat au prix de 180 000 € net vendeur du bâtiment situé au 15 rue de l'Ancienne Mairie et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente. Délibération adoptée à l'unanimité.